Constats du CALQ

Numéro 22 | Mai 2012



BILAN 2005-2012

Des résultats probants

Conseil des arts et des lettres

Québec

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec fierté que nous vous présentons ce numéro des *Constats du CALQ* consacré au bilan des six premières années du programme Mécénat Placements Culture.

Ce bilan exceptionnel démontre le succès qu'a remporté ce programme innovateur auprès des 271 organismes, petits et grands, répartis sur l'ensemble du territoire. Les donateurs privés, citoyens et entreprises, ont généreusement répondu aux 429 collectes de fonds menées par ces organismes. Grâce aux 28 M\$ en donations et à l'appariement de 43 M\$ du programme Mécénat Placements Culture, ces organismes ont ajouté 71 M\$ à leurs avoirs leur permettant de consolider à moyen terme leur financement.

Cette réussite repose sur cet apport du privé mais également sur le travail et l'engagement de tous nos partenaires dont le dynamisme a certainement encouragé les mécènes à soutenir le milieu de la culture et des communications.

Au terme de ces six ans, nous pouvons affirmer que Mécénat Placements Culture joue un rôle majeur dans le financement de la culture et des communications au Québec et qu'il a des retombées très importantes dans l'ensemble des régions du Québec ainsi qu'au sein de chaque organisme participant.

You you Here,

INTRODUCTION

Créé sous le titre Placements Culture par le gouvernement du Québec en 2005, le programme, aujourd'hui appelé Mécénat Placements Culture, vise à inciter les particuliers et les sociétés privées du Québec à donner plus généreusement aux organismes sans but lucratif des domaines de la culture et des communications. Pour ce faire, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), qui en est le gestionnaire, accorde des subventions de contrepartie qui s'ajoutent aux dons et contributions recueillis par les organismes auprès de donateurs, individus, corporations et fondations, afin de constituer des fonds qui augmenteront leurs avoirs et généreront des revenus. L'objectif premier du programme est d'accroître la part du financement privé de la culture et de stabiliser les revenus des organismes à long terme, leur permettant ainsi de gagner en autonomie.

Bien que la gestion de Mécénat Placements Culture ait été confiée au CALQ, le programme s'adresse aussi aux clientèles du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Un représentant de chacun de ces partenaires siège au comité de gouvernance qui a pour mandat de veiller au respect de la mission du programme et d'y suggérer des ajustements à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Tous les organismes, toutes les institutions et les entreprises du domaine culturel sont à la recherche d'investissements supplémentaires. Les gouvernements y contribuent. Cependant, réduire le diagnostic à un simple manque de fonds risque de simplifier à l'extrême une situation autrement plus complexe et, par là même, de passer à côté de solutions durables.

Les travaux du comité auront permis de constater, outre l'importance d'accroître et de diversifier le financement de sources privées, qu'il est aussi essentiel que les ressources financières, déjà disponibles ou à venir, soient utilisées avec efficacité. Ainsi, elles pourront produire tous leurs fruits, au bénéfice aussi bien des artisans de la culture québécoise que de l'ensemble de la société.

Comité d'orientation sur l'investissement dans la culture, Pourvoir la culture ensemble, Cahier de propositions, mai 2005

LE PROGRAMME

ADMISSIBILITÉ ET SÉLECTION

Pour être admissible à ce programme, un organisme doit être constitué et actif depuis au moins deux ans, œuvrer dans le domaine de la culture ou des communications et être admissible aux programmes d'un des quatre partenaires gouvernementaux. Les organismes qui répondent aux conditions d'admissibilité doivent indiquer l'objectif de leur campagne de financement dans leur demande et sont inscrits sur une liste d'attente jusqu'au moment où les crédits du programme sont suffisants pour engager la subvention de contrepartie demandée. La liste d'attente est établie selon l'ordre d'entrée des dossiers compte tenu que le programme ne comporte pas de date d'inscription. Il n'y a pas de limite de participation au programme; un organisme peut déposer une nouvelle demande à la suite du versement de la subvention d'une précédente participation.

Lorsqu'un organisme est officiellement accepté, le CALQ réserve le montant de la subvention demandée pour un an, période au cours de laquelle l'organisme doit poursuivre et terminer sa collecte de fonds. Pour obtenir une subvention de contrepartie, l'organisme doit créer un fonds capitalisé pour une période minimale de dix ans dans une des fondations communautaires partenaires du CALQ et y verser le résultat net de sa collecte de fonds. Si l'organisme abandonne sa collecte de fonds ou s'il n'atteint qu'une partie de son objectif, la subvention réservée est alors ajustée et la somme résiduelle est remise en disponibilité. La subvention de contrepartie peut atteindre jusqu'à trois fois le résultat net de la campagne de souscription mais ne peut excéder 250 000 \$. Le montant de l'aide financière accordée varie selon les revenus annuels de l'organisme puis selon les résultats de sa campagne de financement.

TABLEAU 1

Pourcentage d'appariement selon la taille des organismes

Taille de l'organisme (revenus totaux du dernier exercice complet)	Subvention de contrepartie (% du résultat net de la collecte de fonds)
Moins de 250 000 \$	300 %
De 250 000 \$ à 500 000 \$	200 %
Plus de 500 000 \$ à 1 000 000 \$	150 %
Plus de 1 000 000 \$	100 %

TABLEAU 2

Pourcentage du versement de la subvention dans les deux fonds selon les revenus de l'organisme

Taille de l'organisme (revenus totaux du dernier exercice complet)	Fonds de dotation 10 ans (% minimum)	Fonds de réserve 2 ans (% maximum)
Moins de 250 000 \$	20 % de la subvention	80 % de la subvention
De 250 000 \$ à 500 000 \$	40 % de la subvention	60 % de la subvention
Plus de 500 000 \$ à 1 000 000 \$	60 % de la subvention	40 % de la subvention
Plus de 1 000 000 \$	75 % de la subvention	25 % de la subvention

La subvention de contrepartie est partagée entre un fonds de dotation et un fonds de réserve. Le pourcentage de versement entre ces deux fonds dépend aussi des revenus de l'organisme.

LE FONDS CAPITALISÉ POUR UNE PÉRIODE MINIMALE DE DIX ANS (DOTATION)

Le fonds de dotation doit être créé dans une des fondations communautaires partenaires du CALQ et l'organisme doit y verser les dons qu'il a recueillis. Une portion de la subvention de contrepartie accordée par le CALQ y est également déposée et vient augmenter le capital investi. Les intérêts générés par ce fonds sont versés annuellement à l'organisme. Plus les revenus annuels d'un organisme sont importants, plus la portion de la subvention versée dans ce fonds sera élevée.

LE FONDS CAPITALISÉ POUR DEUX ANS (RÉSERVE)

L'autre portion de la subvention de contrepartie est versée dans un fonds de réserve qui sera placé, selon le désir de l'organisme, soit à la fondation communautaire où il a déposé ses dons ou à son institution financière. Après deux ans, l'organisme peut retirer le capital et les intérêts accumulés. Par ailleurs, un organisme est libre de ne pas avoir de fonds de réserve et de demander que la subvention soit versée entièrement au fonds de dotation.

UNE FORMULE ADOPTÉE PAR LES ORGANISMES PARTICIPANTS

À ce jour, sur les 271 organismes du domaine des arts, de la culture et des communications qui ont été acceptés au programme Mécénat Placements Culture, 228 ont terminé au moins une campagne de financement. Ils ont récolté 23 M\$ en dons et ont pu bénéficier de 34 M\$ de subventions de contrepartie provenant du programme. Ces efforts combinés représentent au total des avoirs supplémentaires de 57 M\$ constituant ainsi une marge de manœuvre nouvelle pour ces organismes. En anticipant les résultats des 94 campagnes en cours, ce montant atteindra 71 M\$.

Au 31 mars 2012, 335 collectes de fonds étaient terminées et 94 étaient en cours pour un total de 429.

Près de la moitié des organismes participants, soit 121, ont fait une seconde demande de subvention au programme et 34, soit 13 %, en sont à leur troisième demande.

TABLEAU 3

Participation selon le nombre de campagnes de financement au 31 mars 2012

Chabit da la camana mus	Nombre d'organismes selon le nombre de campagnes				Total des
Statut de la campagne	1 X	2 X	3 X	4 X	campagnes
Réalisée	228	89	16	2	335
En cours	43	32	18	1	94
Total	271	121	34	3	429

L'INVESTISSEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au 31 mars 2012, le gouvernement du Québec a investi un montant total de 44 500 000 \$ qui, au terme des campagnes de financement en cours, aura engendré un apport de plus de 71 M\$ en argent neuf.

Les demandes d'appariement en provenance des organismes ayant fait un bond prodigieux, le gouvernement a injecté des sommes supplémentaires pour répondre aux besoins exprimés par le milieu culturel dans le but de continuer à accroître les investissements privés dans ce domaine. Des crédits additionnels ont été versés au programme chaque année et, en 2009, un nouvel élan lui a été accordé par l'annonce d'un engagement récurrent.

TABLEAU 4

Investissement du gouvernement du Québec au 31 mars 2012 et répartition du nombre d'organismes et de campagnes de financement

Année budgétaire de fonctionnement du programme	Crédits*	Nombre d'organismes acceptés	Nombre de campagnes mises en œuvre
2006 - 2007	7 000 000 \$	43	43
2007 - 2008	8 000 000 \$	70	70
2008 - 2009	10 000 000 \$	65	90
2009 - 2010	10 000 000 \$	36	86
2010 - 2011	5 000 000 \$	27	64
2011 - 2012	4 500 000 \$	30	76
Budget total	44 500 000 \$	271	429

^{*} Ces montants comprennent un pourcentage alloué pour la gestion du programme.

TABLEAU 5

Répartition des organismes et des campagnes de financement selon les partenaires gouvernementaux au 31 mars 2012

Partenaires	Nombre	Statut des campagi	Total campagnes	
gouvernementaux	d'organismes	Terminées	En cours	de financement
CALQ	147	182	49	231
MCCCF	109	141	35	176
SODEC	8	8	5	13
BAnQ	7	4	5	9
Total	271	335	94	429

DES RÉSULTATS FRUCTUEUX

La plus éloquente conclusion que l'on peut tirer des six ans de Mécénat Placements Culture est de constater l'ingéniosité, la débrouillardise et la ténacité des organismes dans la réalisation de leur collecte de fonds, peu importe leur taille et leurs moyens. Bon an mal an, et ce, malgré la crise économique, le taux de réussite des campagnes de financement atteint 70 %.

En mai 2009, un examen sommaire permet de noter que 37 campagnes sur 106 ont atteint leur objectif avec moins de 10 dons et 13 d'entre elles avec un seul don. Plus de 58 % des campagnes ont été réussies avec moins de 50 dons.

L'analyse révèle également qu'approximativement 70 % des dons ont été faits par des individus alors que 30 % viennent d'entreprises, de fondations, de communautés religieuses et d'autres entités légales. La valeur de ces 30 % en donations par les entreprises représente 70 % du montant total recueilli dans toutes les campagnes de financement.

PARI TENU POUR LE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE DIFFÉRENTES TAILLES BUDGÉTAIRES

Le programme Mécénat Placements Culture avait pour règle, en 2005, de réserver 30 % des subventions aux organismes dont le revenu annuel est inférieur à 500 000 \$.

Au 31 mars 2012, ces organismes sont à l'origine de 62 % des campagnes de financement dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture. Au terme de leurs collectes de fonds, ils auront recueilli 9,4 M\$ en dons et se verront accorder 23 M\$ en subventions de contrepartie, ce qui représente 53 % de tous les montants engagés par Mécénat Placements Culture. Les dons recueillis auxquels s'ajoutent les subventions de contrepartie totalisent 32,5 M\$, une somme considérable résultant de 265 campagnes de financement menées par des organismes culturels ou des communications de petite taille. On constate donc que la participation des petits organismes a dépassé toutes les attentes. Pour les organismes de moins de 250 000 \$, le total des subventions de contrepartie reflète l'appariement de 300 %.

TABLEAU 6

Répartition des campagnes de financement réalisées ou en cours selon la taille des organismes au 31 mars 2012

Taille des organismes selon les revenus	Nombre de cam- pagnes	% Nombre total de cam- pagnes	Résultats ou objectifs de campagne (\$)	Appariement MPC (\$)	Total (\$)
Moins de 250 000 \$	177	41 %	4 953 937	14 683 440	19 637 377
De 250 000 \$ à 500 000 \$	88	21 %	4 475 045	8 404 389	12 879 434
Plus de 500 000 \$ à 1 000 000 \$	66	15 %	4 286 967	6 179 183	10 466 150
Plus de 1 000 000 \$	98	23 %	14 431 749	13 974 404	28 406 153
Total	429	100 %	28 147 698	43 241 416	71 389 114

UNE PARTICIPATION DE TOUTES LES RÉGIONS À MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

Le programme Mécénat Placements Culture s'adresse aux organismes de toutes les régions du Québec. Ainsi, dans la région de la Capitale-Nationale, au 31 mars 2012, 41 organismes ont tenu 64 campagnes de financement en plus des huit campagnes toujours en cours. L'appariement prévu est de l'ordre de 4,8 M\$ et, avec l'ajout des dons, le montant s'élèvera à plus de 8,2 M\$.

Depuis 2006, 113 organismes de la région administrative de Montréal, ont réalisé 143 collectes de fonds et 41 autres sont inscrites au 31 mars 2012 à Mécénat Placements Culture. Selon leurs résultats, ces organismes pourront bénéficier de plus de 33,5 M\$ en avoirs supplémentaires.

Par ailleurs, 117 organismes répartis dans les régions du Québec autres que Montréal et la Capitale-Nationale ont terminé 128 campagnes de financement alors que 45 sont en cours. Ils pourront recevoir près de 19,5 M\$ en appariement de Mécénat Placements Culture et, au terme de leurs campagnes, pourront compter sur des avoirs supplémentaires de près de 30 M\$. Ces résultats confirment le dynamisme et la mobilisation des milieux culturels et économiques tant en région que dans les grands centres urbains.

TABLEAU 7

Répartition des campagnes de financement réalisées ou en cours selon les régions du Québec au 31 mars 2012

Région administrative	Nombre d'orga- nismes	Nombre de cam- pagnes	Résultats ou objectifs de campagne (\$)	Appariement MPC (\$)	Total (\$)
Capitale-Nationale	41	72	3 425 126	4 799 799	8 224 925
Montréal	113	184	14 600 393	18 943 334	33 543 727
Bas-Saint-Laurent	15	29	1 285 646	2 815 587	4 101 233
Saguenay-Lac-Saint-Jean	13	13	558 879	1 002 196	1 561 075
Mauricie	8	8	227 918	421 918	649 836
Estrie	11	15	1 209 030	2 118 000	3 327 030
Outaouais	4	5	132 248	381 745	513 993
Abitibi-Témiscamingue	9	12	509 065	1 241 587	1 750 652
Côte-Nord	1	2	183 333	400 000	583 333
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8	12	1 205 083	2 264 851	3 469 934
Chaudière-Appalaches	11	16	1 050 966	2 326 400	3 377 366
Laval	5	6	283 174	756 622	1 039 796
Lanaudière	8	15	1 183 179	1 571 651	2 754 830
Laurentides	7	11	641 606	969 440	1 611 046
Montérégie	15	25	1 359 252	2 584 352	3 943 604
Centre-du-Québec	2	4	292 800	643 934	936 734
Total régions autres que Montréal et Capitale-Nationale	117	173	10 122 179	19 498 283	29 620 462
Grand total	271	429	28 147 698	43 241 416	71 389 114

DEUX EXEMPLES DE DYNAMISME RÉGIONAL

Les régions de la Montérégie et du Bas-Saint-Laurent sont des exemples remarquables de vitalité régionale en terme de recherche de financement privé. Les résultats des collectes de fonds entreprises par les organismes culturels et des communications de ces régions, majorés par les subventions de contrepartie, permettront de bonifier leurs avoirs respectifs de 4 M\$.

SECTEURS ARTISTIQUES ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

En adhérant au programme Mécénat Placements Culture, l'organisme indique dans quelle catégorie il s'inscrit selon son type et sa discipline. La discipline se réfère à l'expression artistique principale d'un organisme ou à une spécialisation qui n'est pas nécessairement artistique mais qui caractérise sa vocation. L'organisme qui œuvre dans plusieurs secteurs artistiques est qualifié de pluridisciplinaire.

La lecture du tableau 8 permet de constater l'esprit d'initiative des organismes des arts de la scène (Arts du cirque, Danse, Humour, Musique et Théâtre). Ils représentent plus de la moitié (51 %) des organismes qui ont adhéré au programme Mécénat Placements Culture. À eux seuls, les 82 organismes de musique ont mené 126 campagnes.

Autre secteur très actif dans la recherche de financement privé, Histoire et patrimoine regroupe 46 organismes qui ont 80 campagnes de financement à leur actif. Ce secteur comprend des institutions muséales, des centres d'interprétation et des sociétés d'histoire.

Le secteur des arts visuels est également très dynamique avec 54 collectes de fond organisées par 36 organismes. À noter que cette catégorie comprend notamment des centres d'artistes et les institutions muséales en lien avec ce secteur.

TABLEAU 8

Répartition des organismes et des campagnes de financement selon les secteurs au 31 mars 2012

	Organismes	Ca	ımpagnes de financer	nent
Secteurs	Nombre	Nombre	Subventions de contrepartie (\$)	% sur le total des subventions
Architecture	2	3	515 000	1 %
Archives	7	9	670 000	2 %
Arts du cirque	3	4	558 554	1 %
Arts médiatiques	6	10	603 940	1 %
Arts multidisciplinaires	2	3	181 884	0 %
Arts religieux	1	1	30 000	0 %
Arts visuels	36	54	3 984 469	9 %
Danse	11	19	1 238 209	3 %
Histoire et patrimoine	46	80	10 672 789	25 %
Humour	2	4	217 358	1 %
Littérature	11	17	2 175 272	5 %
Médias communautaires	1	2	300 000	1 %
Métiers d'art	5	10	756 830	2 %
Musique	82	126	13 996 312	32 %
Pluridisciplinaire	12	18	2 109 795	5 %
Sciences et technologies	3	5	890 000	2 %
Théâtre	41	64	4 341 004	10 %
Total	271	429	43 241 416	100 %

La répartition selon les secteurs d'activité se réfère à la principale activité d'un organisme. Un organisme de production est, en règle générale, une compagnie qui crée ou produit une œuvre. Un diffuseur est un organisme qui présente une programmation. Il est qualifié de pluridisciplinaire si sa programmation comporte plusieurs disciplines artistiques. Les événements regroupent les festivals et les manifestations culturelles admissibles aux programmes des partenaires gouvernementaux.

TABLEAU 9

Répartition des organismes et des campagnes de financement selon les secteurs d'activité au 31 mars 2012

	Organismes	Cam	ipagnes de financei	ment
Secteur d'activité	Nombre	Nombre	Subventions de contrepartie (\$)	% sur le total des subventions
Association et organisme de services	9	12	1 367 309	3 %
Centre d'archives	7	9	670 000	2 %
Centre d'artistes (arts visuels et arts médiatiques)	21	29	1 254 252	3 %
Diffuseur	33	55	6 136 913	14 %
Événement (festivals)	16	23	2 351 495	5 %
Fondation publique	1	2	500 000	1 %
Institution muséale	57	103	13 852 174	32 %
Librairie agréée	1	1	250 000	1 %
Organisme de formation (écoles spécialisées et camps musicaux)	26	35	3 684 569	9 %
Périodique	4	8	359 541	1 %
Organisme de production	90	143	11 714 376	27 %
Radio communautaire	1	2	300 000	1 %
Société historique	5	7	800 787	2 %
Total	271	429	43 241 416	100 %

DES RETOMBÉES IMPRESSIONNANTES

Lorsque les 429 campagnes de financement inscrites au 31 mars 2012 seront terminées et que les subventions de contrepartie auront été versées, Mécénat Placements Culture aura joué un rôle majeur dans le financement de la culture au Québec avec une estimation de plus de 71 M\$ d'argent neuf qui auront été ajoutés à l'avoir des organismes. Ces retombées seront le fruit de 28 M\$ venant de dons privés et d'un investissement de 43 M\$ fait par le gouvernement du Québec. Ces sommes étaient tout à fait inimaginables avant la création du programme en 2005.

LES FONDS DE RÉSERVE

Comme source de financement à moyen terme, les fonds de réserve s'avèrent avantageux pour les organismes. Au 31 mars 2012, près de 8 M\$, ainsi que les intérêts, étaient accumulés dans 174 fonds de réserve venant à terme de leur période obligatoire de conservation (deux ans). À ce chapitre, force est de conclure que le programme a atteint son objectif : créer de nouvelles sources de revenu pour les organismes culturels et des communications et leur permettre de réaliser des projets ponctuels et d'assurer leur pérennité.

DÉVELOPPEMENT DU FONDS DE DOTATION

Avant la création du programme Placements Culture, en novembre 2005, seule une vingtaine d'organismes possédaient des fonds de dotation. Depuis, plus de 200 fonds ont été créés. Le programme Mécénat Placements Culture est aujourd'hui reconnu comme une initiative structurante, qui permet un financement durable des organismes du milieu culturel québécois.

DES RÉPERCUSSIONS SUR LES PLANS COMMUNAUTAIRE ET PHILANTHROPIQUE

En investissant les dons recueillis dans le cadre de leurs collectes de fonds et en y déposant les subventions de contrepartie, les organismes participants à Mécénat Placements Culture contribuent à créer une masse critique monétaire qui permet aux fondations communautaires de croître et d'avoir de réelles répercussions sur la collectivité qu'elles desservent. Ainsi, Mécénat Placements Culture a non seulement permis de créer des alliances fondamentales avec les fondations communautaires mais, dans certains cas, a favorisé de façon significative leur expansion et leur développement. Deux nouvelles fondations communautaires s'ajouteront en 2012 aux six existantes.

L'entente contractuelle entre le CALQ et les fondations stipule que celles-ci ne peuvent exiger plus de 1 % du capital investi en frais de gestion. Autre avantage appréciable, les fondations communautaires permettent de limiter la création de nouvelles fondations apparentées aux organismes culturels, leur évitant ainsi la lourdeur et les responsabilités fiscales et légales qui s'y rapportent.

En plus de sa mission de consolidation financière des organismes culturels et des communications, Mécénat Placements Culture a des répercussions sur des organismes communautaires à l'échelle du Québec. La consolidation et la formation des fondations communautaires ont un effet d'entraînement réel sur la philanthropie régionale. Les autres aires d'intervention des fondations communautaires profiteront de la générosité des mécènes.

TABLEAU 10

Répercussions de Mécénat Placements Culture sur l'avoir des fondations communautaires partenaires au 31 mars 2012

Fondation communautaire	Avoir des fondations (selon les chiffres fournis en mars 2012)	Apport versé par MPC depuis 2007	% sur l'avoir de la fondation
Fondation communautaire de l'Estrie (FCE)	872 933 \$	359 100 \$	41 %
Fondation communautaire de Lanaudière (FCL)	1 355 483 \$	1 109 630 \$	82 %
Fondation communautaire du Grand Québec (FCGQ)	36 877 113 \$	12 613 428 \$	34 %
Fondation communautaire du Saint-Maurice (FCSM)	2 186 370 \$	83 500 \$	4 %
Fondation communautaire Gaspésie-Les Îles (FCGI)	8 323 363 \$	3 210 121 \$	39 %
Fondation du Grand Montréal (FGM)	115 389 000 \$	35 536 150 \$	31 %

UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE

Les résultats de ce programme démontrent un engagement significatif du secteur privé dans la culture, tel que souhaité à son lancement en 2005. Mécénat Placements Culture a suscité certains changements au sein des organismes, dont la composition de leur conseil d'administration. La présence de personnes aux compétences diversifiées, y compris des gens d'affaires, facilite les liens avec les réseaux de bienfaisance.

La bonification stratégique des dons privés par une subvention de contrepartie pouvant en tripler les résultats, constitue un argument plus qu'appréciable pour les organismes dans la réussite de leur collecte de fonds.

UNE HISTOIRE À SUCCÈS...

Le programme Mécénat Placements Culture fait école et suscite l'envie de plusieurs autres réseaux, dont ceux de l'éducation, du loisir, des sports, des milieux communautaires et de l'environnement. Pour le milieu culturel, l'ajout au programme d'un volet destiné aux musées d'État démontre l'originalité et la pertinence de Mécénat Placements Culture. Enfin, la popularité de ce programme ne dérougit pas. Au 31 mars 2012, 79 organismes étaient inscrits sur la liste d'attente pour un montant total de 9,7 M\$ en demandes de subventions de contrepartie.

Depuis 1994, le Conseil des arts et des lettres du Québec soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il soutient également le perfectionnement des artistes professionnels.

Bullet	in de statistiques <i>Constats du CALQ</i>	
Numé	ros déjà parus	
21	L'utilisation des technologies numériques par les artistes et les organismes relevant du CALQ	Mai 2011
20	Portrait du soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec au secteur de la littérature et du conte au Québec	Avril 2011
19	Portrait du secteur de la musique au Québec	Avril 2009
18	Le secteur des arts médiatiques au Québec	Avril 2008
17	Le secteur du théâtre au Québec - Profil économique	Octobre 2007
16	Le soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec à la diffusion des arts de la scène	Septembre 2007
15	L'accueil de spectacles étrangers de danse, de musique et de théâtre au Québec	Juin 2007
14	Portrait du secteur de la danse professionnelle au Québec	Mars 2007
13	Le soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec aux artistes et aux écrivains professionnels	Septembre 2006
12	Les centres d'artistes en arts visuels - Profil économique 2003-2004	Juin 2006
11	L'emploi et la rémunération dans les organismes artistiques en 2003-2004	Mars 2006
10	L'économie des tournées québécoises en arts de la scène	Janvier 2006
9	Le soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec aux artistes, écrivains et organismes artistiques de 1994-1995 à 2003-2004	Février 2005
8	Les expositions d'art contemporain dans les centres d'artistes en arts visuels au Québec	Juillet 2004
7	Impact des sommes additionnelles au Conseil des arts et des lettres du Québec sur les conditions de création, de production et de diffusion	Juin 2004
6	La diffusion hors Québec des productions québécoises en arts de la scène de 2000-2001 à 2002-2003	Mai 2004
5	Le financement privé des arts et des lettres au Québec	Juillet 2003
4	La circulation des productions québécoises en arts de la scène au Québec en 2000-2001	Février 2003
3	La diffusion des productions québécoises à l'extérieur du Québec et l'accueil des productions étrangères en arts de la scène en 2000-2001	Novembre 2002
2	Le secteur des arts et des lettres au Québec : l'évolution de son financement par le Conseil des arts et des lettres	Mai 2002
1	Profil des artistes boursiers du Conseil des arts et des lettres du Québec en 1999-2000	Janvier 2002

Le Conseil publie également un bulletin électronique, *Nouvelles du CALQ*, disponible sur son site Web à l'adresse suivante : http://www.calq.gouv.qc.ca/nouvelles/ndc_sommaire.htm

RECHERCHE, RÉDACTION ET COMPILATION STATISTIQUE Gilles Pettigrew RÉVISION ET ÉDITION Julie Dufresne

Direction des communications, du mécénat et des territoires Marc Drouin, directeur

COLLABORATION

Geneviève Béliveau-Paquin

Direction de la planification et des programmes Marie Daveluy, directrice

GRAPHISME

Isabelle Toussaint Design graphique

IMPRESSION Le groupe QuadriScan

ISSN 1496-7375

La traduction ou la reproduction totale ou partielle de ce bulletin sont autorisées à condition de mentionner la source. Ce bulletin est disponible en format PDF sur le site Web du Conseil : www.calq.gouv.qc.ca

Pour être informé de la parution de ce bulletin, veuillez envoyer un message à constats@calq.gouv.qc.ca ayant pour sujet «abonnement» et précisant votre nom et celui de l'organisme auquel vous êtes rattaché, s'il y a lieu.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Ouébec

79, boul. René-Lévesque Est, 3e étage Québec (Québec) G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707 Sans frais : 1 800 897-1707

Montréal

500, place d'Armes, 15º étage Montréal (Québec) H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350 Sans frais : 1 800 608-3350

Pour en connaître davantage sur Mécénat Placements Culture : www.calq.gouv.qc.ca/placementsculture/ index.php